



Communiqué commun

Fédération CGT des Services publics – Fédération FO des Services publics et de Santé/branche Territoriaux – Fédération SUD CT – SNUTER FSU

Projet de loi Travail : mobilisés pour le retrait

À l'appel de l'intersyndicale nationale interprofessionnelle CGT FO FSU Solidaires, avec les organisations lycéennes et étudiantes, un puissant mouvement social est engagé pour le retrait du projet de loi El Khomri et la conquête de nouveaux droits et garanties collectives pour le monde du travail.

Ce projet de loi est porteur de lourdes menaces sur l'existence d'un cadre national de garanties pour les salariés, sur la médecine du travail, les protections contre les licenciements, le rôle des organisations syndicales.

Après trois mois de manifestations et de grèves, la mobilisation contre le projet de loi Travail ne faiblit pas. Par son silence et son mépris, le gouvernement est responsable de la situation de blocage. La mobilisation rencontre toujours le soutien de la population consciente des régressions sociales qui menacent les salariés d'aujourd'hui et de demain.

Nos organisations considèrent que les fonctionnaires et agents publics territoriaux sont pleinement concernés par la mobilisation engagée :

- Parce que le projet de loi Travail met en cause le principe même d'un cadre national de garanties collectives et que le Statut de la Fonction publique se trouve ainsi menacé ;
- Parce que ce projet de loi s'inscrit en convergence avec les attaques contre le Statut menées par le gouvernement (loi déontologie, suppression de l'avancement d'échelon au minimum, déclarations anti-statutaires de Macron...);
- Parce que ce projet vient par sa logique appuyer les velléités de liquidation du Statut formulées par l'opposition de droite.

Dans ces conditions, nos organisations appellent les personnels territoriaux à :

- S'inscrire dans les mobilisations engagées et à venir ;
- Construire dans la Fonction publique territoriale de grandes journées d'action les 23 et 28 juin, par la grève et les manifestations ;
- Participer à la votation citoyenne lancée par l'intersyndicale interprofessionnelle ;
- Faire grandir les luttes pour la défense et le développement du service public territorial et de l'emploi public.

Le 21 juin 2016